

esquisses n° 28

Janvier 2021

ÉDITORIAL

Chers artistes, Chers ayants droit,

En ces temps troublés, nous faisons le vœu que 2021 voie la réouverture totale des lieux d'exposition, des maisons de vente, salons, foires et de tous les espaces qui promeuvent et font vivre la scène artistique française.

Car rien ne pourra remplacer l'expérience physique des œuvres, en particulier pour le répertoire de l'@dagp. Plus que jamais, il est essentiel que tous les sociétaires puissent continuer à partager leur travail et en être justement rémunérés.

Cet enjeu est capital comme en témoigne le fait que vous ayez répondu nombreux aux rencontres organisées par l'@dagp pour être informés sur vos droits d'auteur. En 2021 nous continuerons à vous accompagner grâce à une programmation qui s'est enrichie en octobre dernier d'un nouveau module: Les Ateliers Pros, ainsi que de la publication, de brochures indispensables aux auteurs (lutte contre les faux artistiques et 20 conseils aux photographes) qui vous sont présentées dans cette *Esquisses*.

L'action culturelle a initié trois nouvelles bourses pour contribuer au croisement des disciplines et au rayonnement des arts visuels: STRADA, TRANSVERSE et ARCANE. D'autres projets seront à découvrir en 2021.

L'@dagp se réjouit des nombreuses nouvelles adhésions en 2020. C'est précisément dans les temps de crise que l'union fait la force pour porter ensemble les enjeux des arts visuels. Si l'@dagp est la force des artistes et des ayants droits, ce sont eux qui, réciproquement, font sa vigueur. L'engagement de tous permettra d'affirmer le droit d'auteur notamment sur le front du numérique et sur le droit d'exposition.

Je vous invite à découvrir dans ces pages quelques-unes des actions de l'@dagp et les rendez-vous prévus en 2021.

Belle et heureuse année à tous!

Christian Jaccard

①dagp

pour le droit des artistes

sommaire

à la une

à l'étranger

- Baromètre d'application du droit d'exposition

à savoir

à suivre

- Copie privée: nouveau site, nouveau clip
- Nouveau contrat audiovisuel avec Salto
- Soutien aux métiers d'art
- Culture(s) de demain: l'édition 2021

à l'ADAGP

- Appels à candidature: Transverse, Arcane
- Commissions du répertoire
- Rencontres: ADAGP en pratique, Angles Droits et Ateliers Pros
- Commission de surveillance: les membres élus lors de l'Assemblée générale

2

4

3

5

6

7

à vos agendas

8

à vous la parole

- Pierre Lungheretti, directeur général de la Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image

à vos agendas

8

Espace Adhérent:

- Récapitulatif de droits et certification de précompte consultables
- Déclarations des droits collectifs
- Appel à candidature
- ADAGP en pratique
- Angles droits

à la une

Baromètre d'application du droit d'exposition

Le droit d'exposition est le droit qui permet aux artistes de percevoir une rémunération en contrepartie de l'exposition publique de leurs œuvres.

L'ADAGP, qui agit depuis des années pour que ce droit de «présentation publique» des œuvres soit mis en œuvre de manière étendue dans les lieux de diffusion des arts visuels, a fini par être entendue.

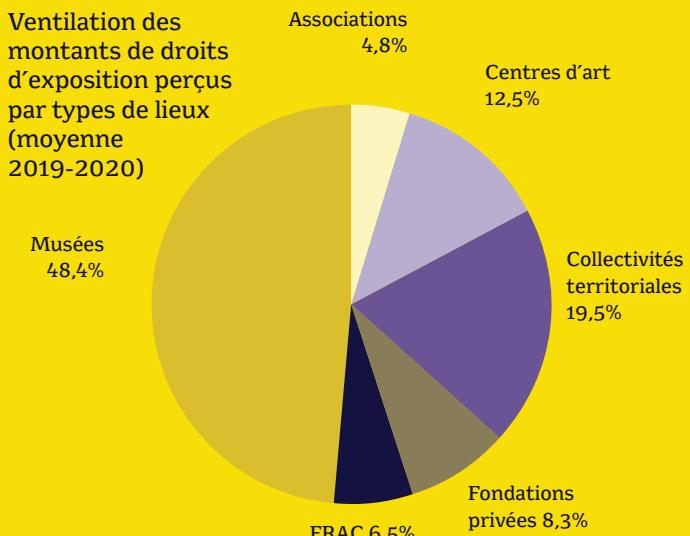
Fin 2019, le ministère de la Culture a fixé un modèle de rémunération minimum pour les artistes, dans le cadre des expositions temporaires, que tous les lieux d'exposition qui reçoivent des subventions du ministère sont incités à respecter: un à-valoir de 1 000 € pour une exposition monographique ou à diviser entre les artistes pour les expositions collectives (avec un minimum de 100 € par artiste) ainsi que 3 % sur la billetterie lorsque l'à-valoir est amorti. Le réseau des centres d'art D.C.A., a également choisi de suivre ces recommandations ministérielles. L'ADAGP - qui incluait déjà le droit d'exposition dans les conventions signées entre l'ADAGP et les Musées/ centres d'art/FRAC - les a adapté en tant que barème. L'ADAGP espère que ces pratiques respectueuses s'établiront rapidement et se développeront auprès de l'ensemble des lieux de diffusion.

Afin de suivre l'évolution de l'application de ce droit, l'ADAGP met en place un baromètre à partir des données qu'elle gère. Ce premier état des lieux présente les évolutions annuelles entre 2019 et 2020.

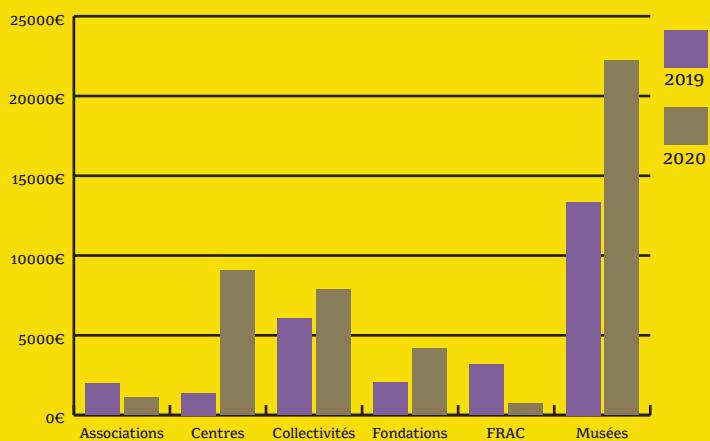
Il sera mis à jour semestriellement dans les numéros d'*Esquisses* à venir.

Nombre de lieux	2019	2020
Associations	3	1
Centres d'art	10	5
Collectivités territoriales	12	20
Fondations privées	3	1
FRAC	1	1
Musées	14	11
TOTAL	43	39

Nombre d'artistes bénéficiaires du droit d'exposition	2019	2020
Hommes	193	168
Femmes	42	43
TOTAL	235	211



Évolution des montants de droits d'exposition par types de lieux (2019-2020)



A noter : le montant global des droits d'exposition perçus a augmenté de 62% entre 2019 et 2020 malgré une année peu représentative en raison de la crise sanitaire.

à savoir

Copie privée: nouveau site, nouveau clip

Instaurée en 1985 en France, la rémunération pour copie privée est collectée auprès des fabricants et importateurs d'appareils de stockage (du disque dur à la box, en passant par le smartphone ou la clé USB). Ces sommes sont reversées à 75 % aux auteurs, artistes, éditeurs et producteurs dont les œuvres ont été copiées. Les 25 % restants sont utilisés à des fins d'intérêt général en soutien à la création artistique et culturelle.

Pour mieux connaître et comprendre la copie privée, rendez-vous sur la nouvelle version du site www.copieprivee.org

Nouveau contrat audiovisuel avec Salto

Salto, la SACD et l'ADAGP ont signé un accord portant sur l'utilisation délinéarisée des œuvres du répertoire de la SACD et de celui de l'ADAGP par la plateforme créée par France Télévisions, le groupe TF1 et le groupe M6 et lancée le 20 octobre 2020.

«Cet accord, aux côtés de la SACD, souligne l'importance des arts visuels au sein de la création audiovisuelle et participe, grâce à Salto, au rayonnement des artistes actuels» précise Marie-Anne Ferry-Fall.

Soutien aux métiers d'art

En mars dernier, le Conseil d'administration a voté un abondement de l'ADAGP, de 630 000 €, aux mesures de soutien d'urgence pour les artistes des arts visuels (Cnap et CNL-SGDL). Ces dotations ont été rendues possibles grâce à la perception par l'ADAGP des rémunérations pour copie privée de 2020 et à l'ordonnance gouvernementale permettant exceptionnellement aux sociétés d'auteurs d'affecter le «quart copie privée» (habituellement dévolu à l'action culturelle et aux actions de formation et d'éducation artistique et culturelle) pour le financement de mesures d'urgence.

Afin de couvrir l'intégralité du répertoire de l'ADAGP, une part de cette dotation a été affectée au Fonds solidarité métiers d'art (fonds de dotation d'Ateliers d'Art de France) pour abonder les aides d'urgence aux artisans d'art dont la pérennité est menacée du fait de la crise sanitaire.

Les modalités d'accès à ces aides sont disponibles sur adagp.fr

Culture(s) de demain: l'édition 2021

Pendant toute l'année scolaire, des artistes des arts visuels iront à la rencontre d'élèves de 8 à 12 ans pour les sensibiliser à leur pratique artistique. Vidéo, photographie, peinture, céramique... chaque classe découvrira une discipline différente et réalisera un projet artistique sur le thème de l'année: «Racontez-nous 2037». Les œuvres créées par les élèves feront l'objet d'une publication.

Ce programme d'éducation artistique initié par l'ADAGP en 2015 est rendu possible par l'engagement des associations La Source et la Fabrique du Regard (Le Bal) sur le terrain.

Le nouveau site www.culturesdedemain.com permet de découvrir les films réalisés en 2020 et les travaux des ateliers des éditions précédentes.

à l'étranger

L'ADAGP assoit sa présence à l'OMPI

Lors du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR), qui s'est tenu en visioconférence du 16 au 20 novembre, Marie-Anne Ferry-Fall a rendu compte du travail effectué au sein de la Taskforce « Le droit de suite et les galeries ». Un questionnaire avait été soumis au printemps 2020 aux principales sociétés de gestion européennes. Il est relevé que les galeries paient un droit de suite mineur par rapport aux maisons de vente. Le but du rapport présenté est d'expliquer aux états membres la différence entre les galeries de premier marché et celle de second marché.

Lors de ce comité, l'ADAGP a été accréditée pour le statut d'observateur ad hoc auprès du SCCR. Ce statut lui donne la possibilité de participer en son nom propre (et non plus comme membres de la CISAC ou du CIAGP) aux réunions et aux sessions du comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes de l'OMPI. Il offre ainsi plus de temps de parole et une meilleure visibilité pour la promotion et défense des droits du répertoire des arts visuels.

Fin 2020, la directrice générale adjointe, Sylvie Forbin, qui comprend parfaitement les enjeux du droit d'auteur pour les créateurs, a été renouvelée pour 6 ans dans ses fonctions, ce qui est une excellente nouvelle.

Accord sur le Brexit

L'Union européenne et le Royaume-Uni sont parvenus in extremis, le 24 décembre 2020, à s'entendre sur un accord de commerce et de coopération, qui doit régir l'ère post-Brexit.

L'un des enjeux majeurs, pour les artistes, concernait le maintien ou non dans la législation britannique des règles de protection du droit d'auteur issues de la législation européenne, et notamment celles relatives au droit de suite, que les marchands d'art anglais n'ont jamais vraiment porté dans leur cœur.

L'ADAGP s'est fortement mobilisée, dès 2016, auprès du gouvernement français et du responsable des négociations, Michel Barnier, afin d'alerter sur la nécessité de préserver ce droit essentiel aux artistes. Mais jusqu'au bout, le principe même d'un accord est resté incertain.

Au final, l'issue est heureuse puisque l'accord conclu prévoit bien le maintien de l'ensemble des droits d'auteur, dont le droit de suite, expressément consacré à l'article IP.13.

C'est une excellente nouvelle pour les artistes européens et leurs ayants droit, qui continueront de percevoir du droit de suite à l'occasion des reventes de leurs œuvres au Royaume-Uni, mais aussi pour les artistes britanniques, qui en bénéficieront également - par application du principe de réciprocité - lors de la revente de leurs œuvres sur le territoire d'un État membre de l'Union européenne.

à suivre

Les Révélations 2020

Les Révélations ADAGP distinguent tous les ans de jeunes talents repérés par des jurys d'artistes et de personnalités de l'art dans 8 disciplines des arts visuels. Coprésidés par l'artiste Jean-Michel Alberola et Sylvie Debré-Huerre (succ. Olivier Debré), les jurys ont récompensé en 2020 des révélations dans 6 disciplines. La révélation Arts plastiques n'a pu être désignée pour cause de report du Salon de Montrouge, quant à la révélation Photographie, bisannuelle, elle sera décernée en 2021.

Révélation Livre d'artiste

En partenariat avec le salon Multiple Art Days (MAD), la Révélation Livre d'artiste a été décernée à Lauren Tortil pour son ouvrage «Une généalogie des grandes oreilles» publié par Tombolo Presses.

Révélation BD

En partenariat avec le festival Quai des Bulles, la Révélation BD a été remise à Agnès Hostache pour son album «Nagasaki» (Ed. Le Lézard Noir). Mikaël Ross a également reçu une mention spéciale pour son ouvrage «Apprendre à tomber» (Ed. Sarbacane).

Révélation Design

Simon Chaouat et Souleimen Midouni, étudiants en fin de cursus à l'École des Arts Décoratifs de Paris, ont reçu la Révélation Design 2020 pour leur projet de diplôme «MEGA».

Révélation Livre Jeunesse

En partenariat avec la Charte des Auteurs et des illustrateurs jeunesse, la Révélation Livre jeunesse revient à Charline Collette pour son livre «Au bois» publié aux éditions Les Fourmis Rouges.

Révélation Art vidéo - Art numérique

La Révélation Art vidéo - art numérique, en partenariat avec le Fresnoy, a été attribuée à Yosra Mojtabaei pour son œuvre «L'E r o s a r b é n u s». Cindy Coutant a également reçu une mention spéciale pour l'œuvre, «Nina et les Robots et Molamour».

Révélation art urbain

La Révélation Art Urbain ADAGP / Palais de Tokyo 2020 a été décernée à Alexander Raczka pour son travail qui renouvelle les canons classiques de la peinture de rue.

Les Révélations reçoivent chacune une dotation de 5 000 € et leur travail sera présenté sur les cimaises de l'ADAGP. Tous les lauréats bénéficieront d'un portrait filmé et diffusé sur le site d'Arte.

Collection Monographie: les lauréats 2020

Après une étude approfondie des 81 candidatures de l'édition 2020, le jury composé de François Boisrond (artiste), de Muriel Bonicel (Librairie Tschann), d'Elizabeth Garouste (artiste), d'Aude Lavigne (journaliste) et de Chiara Parisi (directrice du Centre Pompidou Metz), a sélectionné les dix lauréats suivants:

- Julien AUDEBERT, projet d'ouvrage avec Mousse Publishing (Italie). Date de parution prévisionnelle: 3^e trimestre 2021
- Eric BAUDELAIRE, projet d'ouvrage avec Paraguay Press. Date de parution prévisionnelle: juin 2021
- Maurice CALKA, projet d'ouvrage avec les éditions Albin Michel. Date de parution prévisionnelle: septembre 2021
- Stéphane CALAIS, projet d'ouvrage avec la galerie Gilles Drouault. Date de parution prévisionnelle: juin 2021
- Jagna CIUCHTA, projet d'ouvrage avec la Fondation Pernod Ricard. Date de parution prévisionnelle: octobre 2021
- Jean-Paul JUNGMANN, projet d'ouvrage en cours de définition. Date de parution prévisionnelle: fin 2022
- Kapwani KIWANGA, projet d'ouvrage avec JRP Editions (Suisse). Date de parution prévisionnelle: juin 2021
- Marion SCEMAMA, projet d'ouvrage avec la galerie Maïa Muller. Date de parution prévisionnelle: 2022
- Barthélémy TOGUO, projet d'ouvrage avec les éditions Paradox. Date de parution prévisionnelle: mars 2021
- Marion VERBOOM, projet d'ouvrage avec les éditions Dilecta. Date de parution prévisionnelle: courant 2021

Chacun des lauréats recevra une bourse d'un montant de 15 000 € pour aider au financement de l'ouvrage et sera invité à participer au FILAF (Festival international du livre d'art et du film à Perpignan) en juin 2021 en présence du jury.

L'appel à candidature pour l'édition 2021 des bourses «Collection Monographie» sera lancé en avril 2021.

Bourse Connexion

Le rayonnement international des artistes de la scène française est un des axes forts de l'action culturelle de l'ADAGP. La bourse Connexion a ainsi été créée afin de permettre à des lieux de diffusion français de présenter le travail d'artistes de la scène nationale à l'étranger. Deux expositions ont été distinguées fin décembre 2020.

L'exposition de Théo Mercier «Outremonde», portée par la Collection Lambert, et l'exposition collective «Fekete és Piros», portée par le Syndicat Potentiel, bénéficieront du soutien de la bourse Connexion 2020 (de 30 000 € chacune) pour leur itinérance, respectivement en Finlande et en Hongrie.

à l'ADAGP

Appels à candidature

Transverse - Croiser les disciplines

L'ADAGP représente plus de 40 disciplines des arts visuels. Afin de contribuer à l'émergence d'œuvres entre ces différentes disciplines, elle s'est associée à l'association FreeLens pour créer une nouvelle bourse: Transverse.

Cette bourse invite un photographe professionnel à concevoir une œuvre en binôme avec un artiste d'une autre discipline artistique. De cette synergie, une œuvre originale, dont la photographie doit être le médium source, sera créée dans l'année qui suit la remise de la bourse.

La restitution finale de l'œuvre se fera dans un deuxième temps sous la forme d'une publication.

Les dossiers de candidature peuvent être envoyés jusqu'au 15 février 2021. Toutes les modalités de candidature sont à retrouver sur adagp.fr.

Arcane

Les livres d'artistes, créations la plupart du temps initiés par des artistes et des auteurs, suscitent un grand intérêt de la part des amateurs. Pour autant, elles sont peu accompagnées tant sur le plan financier que sur celui de la diffusion.

L'ADAGP et la SGDL ont souhaité s'associer afin de lancer une bourse de création destinée à encourager la réalisation de ces œuvres.

La bourse Arcane, d'un montant de 6 000 €, permettra à un artiste des arts visuels membre de l'ADAGP d'une part, et un auteur de textes membre de la SGDL d'autre part de mener à bien la conception du projet.

Commissions du répertoire

Arts appliqués

La commission Arts appliqués organisera, dès le premier trimestre 2021, des rencontres sur des thématiques liées aux arts appliqués et au design.

Ces rendez-vous trimestriels donneront carte blanche à un créateur invité qui proposera un sujet prospectif ou un témoignage basé sur un de ses projets, mené en collaboration avec différents acteurs (partenaire professionnel, expert, scientifique, sociologue, historien, critique, économiste, etc.).

Ces rencontres, organisées dans l'Auditorium de l'ADAGP - ou en visioconférence si le contexte sanitaire l'impose - seront diffusées en direct sur la chaîne YouTube de l'ADAGP (et disponibles en rediffusion).

Bande Dessinée

Suite au succès du calendrier 2020, la commission Bande Dessinée renouvelle l'exercice pour effeuiller, en images et en recommandations, les mois de l'année 2021.

La publication papier du calendrier sera adressée aux auteurs BD membres (et sur simple demande à communication@adagp.fr) et relayée chaque début de mois le site et les réseaux sociaux.

Livre Jeunesse

Il est désormais possible pour les auteurs de voter pour leur salon du livre jeunesse préféré. Le site créé par la commission Livre Jeunesse de l'ADAGP veut mettre en valeur les bonnes pratiques des salons et festivals.

Elle encourage donc les auteurs-illustrateurs Jeunesse à faire part de leurs bonnes ou mauvaises expériences sur la plateforme de vote votepourtonsalonjeunesse.fr afin de distinguer par un «label qualité» les manifestations les plus vertueuses du secteur.

Photographie

La commission Photographie a souhaité mettre à disposition des photographes un outil pratique et synthétique qui leur donne une meilleure connaissance de leurs droits en publiant un carnet enrichi d'informations et de conseils.

Photographier et défendre vos droits et celui des autres, autoriser ou non l'exploitation de vos œuvres, exposer vos photos et travailler avec une agence, une galerie, budgéter, facturer... Autant de questions auxquelles cette publication se propose de répondre.

«Profession photographe: l'essentiel du droit d'auteur en 20 conseils» est disponible en version papier (sur demande à communication@adagp.fr) et peut être consulté sur adagp.fr

Lutte contre les faux et les contrefaçons

Dans le cadre de sa mission de défense et de protection des droits des artistes, l'ADAGP collabore étroitement avec les services de police et les services douaniers sur des affaires de contrefaçon ou de faux artistiques. Le service juridique accompagne également les auteurs ou ayants droit victimes de faussaires et peut assurer la liaison avec les interlocuteurs pertinents (police, avocats, Conseil des Ventes Volontaires, commissaires-priseurs...).

Constatant le besoin d'information des services de douanes, de police et des magistrats et un manque de connaissance de leurs droits de la part des artistes et des ayants droit sur ce sujet, les membres de la commission ont élaboré deux guides d'information, disponibles sur le site de l'ADAGP.

à vous la parole

Rencontres : *ADAGP en pratique, Angles Droits et Ateliers Pros*

Depuis un an, l'ADAGP organise tous les mois des rencontres pour ses adhérents: *ADAGP en pratique* et *Angles Droits*.

Animés par les équipes, *ADAGP en pratique* entrent dans le détail de la gestion des droits par les services de l'ADAGP. Ils sensibilisent les participants aux modalités concrètes de gestion et conseillent sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour une gestion optimale de leurs droits.

Adoptant - comme son nom l'indique - un angle plus juridique, *Angles Droits*, dispensés par le service juridique, permettent d'informer les membres de l'ADAGP des bases du droit d'auteur ou de points de droit plus spécifiques comme les contrats d'édition.

Depuis le mois de novembre, les *Ateliers pros* viennent compléter cette programmation en proposant aux membres des journées complètes de formation dédiées à leur discipline. Conduits par deux formateurs experts et pédagogues, chaque atelier vise à apporter aux participants des solutions en profondeur et des outils pratiques pour qu'ils avancent dans leur gestion professionnelle.

Les inscriptions pour les rencontres du 1^{er} semestre 2021 sont d'ores et déjà ouvertes: les dates et les thématiques sont indiquées dans la rubrique «À vos agendas» de ce numéro d'*Esquisses*.

Commission de surveillance: les membres élus lors de l'Assemblée générale

Le 15 octobre dernier, l'assemblée générale de l'ADAGP a réuni les adhérents lors d'une séance qui s'est tenue en effectif réduit dans l'auditorium et à distance, via l'Espace Adhérent, pour les autres membres.

Durant cette AG, les nouveaux membres de la commission de surveillance ont été élus. Pour une durée de trois ans, la nouvelle commission de surveillance sera composée de:

- Michel AVERENG
- Alain GALET
- Jean-Pierre GIOVANELLI
- Denis RODIER
- Colette SONZOGNI
- Igor USTINOV

La commission de surveillance a pour mission de contrôler l'activité du conseil d'administration et de la gérante. Elle s'assure de la mise en œuvre des décisions de l'assemblée générale, en particulier celles relatives aux politiques générales.

Pierre Lungheretti

Directeur général de la Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image

2020 était l'année consacrée à la bande-dessinée mais la crise sanitaire en a bouleversé la programmation. Pouvez-vous nous en dire plus sur le prolongement de l'année de la BD jusqu'en juin en 2021 ?

Il y a eu plusieurs reports de projets, mais ce prolongement de BD 20-21 a permis l'émergence de nouvelles actions qui sont nées pendant les deux confinements. Lors de la conférence de presse de lancement de Franck Riester nous avions 350 opérations, nous sommes désormais à plus de 2 000 avec une très forte mobilisation d'une grande diversité d'acteurs et un volet international qui s'est étoffé.

Résidence, musée, maison des artistes, cinéma, librairie, la Cité internationale de la bande-dessinée et de l'image est une structure polymorphe. Comment les périodes de confinement ont-elles fait évoluer son activité ?

Les équipes de la Cité ont été très mobilisées pendant ces deux confinements. L'enjeu majeur était de conserver un lien avec notre public et l'écosystème de la bande dessinée, notamment les auteurs dont certains souffrent beaucoup de la crise sanitaire. Nous avons développé beaucoup de nouveaux projets en ligne, notamment «Toute la France Dessine !», d'abord en ligne, avec un principe de strips dessinés par des auteurs à compléter, ensuite prolongé dans l'espace physique dès l'été avec plus de 300 ateliers animés par une centaine d'auteurs et touchant 3000 participants.

Angoulême, chef-lieu de la bande-dessinée, vient d'être labellisée «Ville créative» par l'Unesco. Que cela représente-t-il pour la région et pour la Cité internationale de la bande-dessinée et de l'image ?

C'est une reconnaissance majeure et une impulsion nouvelle pour un plan d'action qui nous inscrit dans un réseau de plus de 200 villes créatives. A titre d'exemple, nous travaillons actuellement à un concours d'auteurs sur leur vision de la ville de l'après Covid-19 avec Saint-Etienne, Québec, Reykjavik, Ljubljana, Chicago, Vitoria et Hildesheim. Ce concours donnera lieu à une exposition en partenariat avec l'Ecole Urbaine de Lyon. Nous travaillons à des résidences d'auteurs, avec Québec et Bilbao. Ce label est une véritable avancée concrète.

à vos agendas

Espace Adhérent

Récapitulatif de droits et certification de précompte consultables et téléchargeables sur l'Espace Adhérent à partir du 1^{er} février

Le récapitulatif des droits versés par l'ADAGP en 2020 est nécessaire afin de déclarer les revenus fiscaux auprès des impôts et les revenus sociaux auprès de l'URSSAF des Artistes-auteurs.

Quant à la certification de précompte, elle sera disponible pour les artistes ayant été précomptés par l'ADAGP en 2020. Ce certificat devra être joint à la déclaration sociale annuelle auprès de l'URSSAF des Artistes-Auteurs.

Pour toute question concernant la connexion à l'Espace Adhérent, contactez espace.adherent@adagp.fr

Droits collectifs: faites vos déclarations avant le 28 février 2021

Les auteurs dont l'ADAGP ne gère que les droits collectifs doivent remplir les formulaires de déclaration Livre, Presse et TV dans l'onglet [Déclarations].

Il est important de déclarer également les éditions étrangères (livres et presse).

Pour les adhérents « Tous Droits », il est nécessaire pour le service audiovisuel de recevoir les déclarations « TV » de la part des membres ADAGP. Si vos œuvres sont apparues à la télévision, informez-en le service Audiovisuel (audiovisuel@adagp.fr) ou en remplissant le Formulaire de déclaration TV sur l'Espace Adhérent.

Au moment de la rédaction de ce numéro d'*Esquisses*, les mesures gouvernementales concernant l'organisation d'évènements en public ne permettant pas d'en confirmer la tenue, seules les rencontres organisées en distanciel sont précisées dans cet agenda. Les mises à jour seront annoncées sur adagp.fr et sur nos réseaux sociaux.

Appel à candidature

- 15/02: date limite des candidatures pour la Bourse Transverse

ADAGP en pratique

- 26/01: « Comment sont gérés vos droits collectifs ? »
- 09/02: « ADAGP Images »
- 16/03: « Droits d'auteur & utilisation de vos œuvres »
- 30/03: « AIR »
- 13/04: « Droits d'auteur & petit écran »
- 19/05: « Comment sont gérés vos droits collectifs ? »
- 15/06: « Droits d'auteur, Édition & Presse »

Angles Droits

- 19/01: « Le respect de l'œuvre d'art: un droit moral de l'auteur »
- 02/02: « Présentation générale du droit d'auteur: quels sont vos droits et comment les gérer ? »
- 02/03: « Comprendre les contrats et assurer leur bonne mise en œuvre »



11, rue Duguay-Trouin
75006 Paris
www.adagp.fr

Société civile à capital variable
RCS Paris D 339 330 722
esquisses, bulletin d'information
de l'ADAGP - janvier 2021
Directeur de publication:
Marie-Anne Ferry-Fall
Graphisme: c-album